

SAINT MAMERT ACTUALITES

Saint Mamert actualités, le bulletin qui vous informe entre deux Griffes.



JOURNEE DU PATRIMOINE

Les Journées européennes du Patrimoine se dérouleront les 18 et 19 septembre prochains, et St Mamert va y participer pour la première fois. Le **DIMANCHE 19 SEPTEMBRE** de 9h à 12h, vous pourrez suivre deux jeux de piste dans les rues du village, visiter la Mairie avec les élus, et participer à la signature du dernier roman d'Alain Delage, auteur Gajanais : Nous vous attendons nombreux!



TERRITOIRE 100% COMPOSTAGE

PROJET

Lauréat de l'appel à projet « Territoires 100% compostage » proposé par Nîmes Métropole, Saint Mamert va bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour favoriser la valorisation locale des biodéchets. On entend par biodéchet à la fois les déchets verts de jardin et les déchets alimentaires. Plusieurs solutions existent pour les valoriser : le compostage individuel, le compostage partagé, le lombricompostage en appartement, le broyage et le paillage, voire même les poules (sous conditions).

Ces pratiques évitent ainsi que des biodéchets soient incinérés avec des ordures ménagères. Le compostage et le lombricompostage permettent de produire du compost afin notamment d'amender le sol. Le broyat est intéressant comme paillage pour améliorer la rétention d'eau, diminuer l'arrosage et permet de limiter le désherbage.

Dans ce cadre, la commune envisage d'installer un site de compostage partagé à proximité du hangar municipal à l'issue des travaux de réaménagement de la phase 2 place des écoles. Ouvert à tous, ce site permettra aux habitants, notamment du centre-ville, ne disposant pas de jardin, de pouvoir déposer leurs déchets alimentaires pour qu'ils soient compostés. Il sera également un espace de sensibilisation pour les élèves de l'école primaire qui pourront venir y déposer également leurs biodéchets dans le cadre d'un projet pédagogique.

La commune envisage également l'achat d'un broyeur afin de recycler les déchets verts produits par l'entretien des espaces verts communaux.

D'autre part, l'accompagnement de Nîmes Métropole, permettra de proposer prochainement (dates à venir) :

- Une campagne de dotation en équipement de compostage
- Des formations gratuites sur inscription : « Le compostage/lombricompostage » et « Les déchets verts de mon jardin comme ressource naturelle »

ENQUETE AUPRES DE LA POPULATION

Une enquête sur la valorisation des biodéchets vous est proposée en partenariat avec Nîmes Métropole. De manière anonyme, elle a pour but de d'identifier les pratiques actuelles en matière de valorisation de compostage, broyage et autres solutions de valorisation des biodéchets. Mais aussi, les volontés et freins de chacun pour initier ces pratiques de manière individuelle ou collective. Elle permettra également d'identifier les besoins pour le développement du compostage collectif. Un exemplaire papier vous est distribué dans ce St Mamert Actualités et à déposer en mairie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

1/3 des ordures ménagères sont des biodéchets
Chaque habitant produit 286 kg d'ordures ménagères par an.

Vous pouvez retrouver cette enquête et y répondre directement en ligne sur le site internet de la mairie : <https://forms.gle/FUBsDCme2Ja36S1w9>.

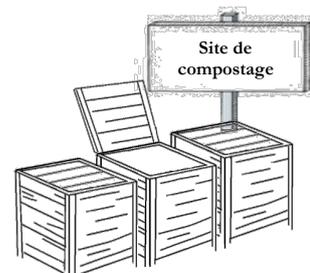
Merci de répondre à cette enquête au plus tard le **DIMANCHE 3 OCTOBRE**. Nous vous remercions par avance de votre participation. Ces données seront précieuses dans le cadre du projet « Territoires 100% compostage » afin d'envisager la manière la plus pertinente de déployer le tri à la source des biodéchets sur tout le territoire de Nîmes Métropole. A ce titre, Saint-Mamert constitue un territoire pilote et donc pionnier à l'échelle de l'agglomération.

LE SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE

Le futur site de compostage partagé sera situé proche du hangar municipal. Il vous permettra de déposer vos déchets alimentaires pour qu'ils soient compostés.

Ce site de compostage partagé sera composé de trois bacs :

- Un bac d'apport : c'est dans ce bac que vous pourrez déposer vos biodéchets ;
- Un bac de structurant : il est alimenté en broyat par la commune. Il vous faudra l'utiliser après chaque apport de matière humide, pour équilibrer le processus ;
- Un bac de maturation : ce bac sera en permanence fermé. Il permet, au bout de 6 mois, d'accueillir les biodéchets du bac d'apport pour qu'ils soient mis en « maturation » afin de terminer le processus de compostage.



Afin d'obtenir un compost d'une bonne qualité, 3 règles d'or sont à suivre :

1. Mélanger ses déchets humides (vos déchets alimentaires) avec les déchets secs (le broyat du bac de structurant) ;
2. Aérer le compost grâce au brass'compost installé sur le site ;
3. Surveiller le taux d'humidité et l'ajuster grâce aux apports des déchets humides et secs.

ATTENTION, le composteur n'a pas vocation à être une « boîte à gâchis », les réflexes pour limiter le gaspillage (notamment alimentaire) seront à prioriser !

MATIÈRES HUMIDES A DEPOSER	INTERDITS
<ul style="list-style-type: none">- Restes de fruits et légumes- Coquilles d'œufs broyées- Thé (même le sachet en papier)- Marc de café (même le filtre en papier)- Restes de pâtes et de riz (sans sauce)	<ul style="list-style-type: none">- Viande et poisson- Pain- Sacs dit compostables- Coquilles de fruits de mer (moules, huitres, etc.)

Chaque utilisateur est tenu de respecter le bon fonctionnement du site. Il est géré par la commune et les référents de site. Tout utilisateur qui souhaite s'investir est le bienvenu pour devenir référent de site ! N'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie ! Des moments conviviaux vous seront proposés par la mairie et les référents de site lors de moments clés de la vie du site. Des cafés compost seront notamment organisés lors du retournement du compost, de sa mise en maturation ou encore lors de la distribution du compost mûr.

RECHERCHE BENEVOLES RÉFÉRENT DE SITE

Être référent de site c'est donner un peu de son temps pour s'assurer que le site fonctionne correctement.

Le référent de site est là pour :

- conseiller les utilisateurs du site,
- signaler si besoin les erreurs de tri en installant une affiche sur le composteur,
- veiller à brasser régulièrement le bac d'apport.

Quelques minutes d'attention particulière 1 ou 2 fois par semaine permet ainsi un bon fonctionnement du site. Enfin, il participe et organise, en lien avec la mairie, les quelques actions d'entretien supplémentaires à réaliser : retournement du compost au bout de 3 mois (30 min), mis en maturation au bout de 6 mois (30 min) et distribution du compost.

Des moments conviviaux pourront aussi être organisés afin de renforcer les liens entre les utilisateurs. Chaque référent de site bénéficiera d'une formation assurée par un Maître Composteur de Nîmes Métropole. **Si vous souhaitez être référent merci d'envoyer un mail : laura.granier@st-mamertdugard.fr**